



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

MUNICIPALITÉ DE DESCHAILLONS-SUR-SAINT-LAURENT
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BÉCANCOUR

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

Relatif au règlement # 219-2026 modifiant le règlement # 189-2023

Est par la présente donné par la soussignée, Hanta Rasami, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité.

Que : le Conseil de cette municipalité a adopté à la salle multifonctionnelle, à la séance ordinaire du 13 janvier 2026, le projet de règlement suivant :

219-2026

« Règlement numéro # 219-2026 modifiant le règlement numéro 189-2023 relatif à la démolition d'immeuble afin de modifier certaines dispositions »

Que se tiendra une assemblée publique de consultation **le 24 mars 2026 à compter de 19h00**, à la salle multifonctionnelle située au 1043, route Marie-Victorin le tout en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et d'urbanisme (LR.Q., c.A-19.1) ;

Qu'au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendront les personnes qui désirent s'exprimer sur ce sujet ;

Que le règlement ne contient pas des dispositions d'approbations référendaires;

AVIS PUBLIC est en outre donné que ce règlement est actuellement déposé au centre administratif de la municipalité situé au 1596, route Marie-Victorin, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, c'est à dire de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h du mardi au jeudi inclusivement. Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

DONNÉ à Deschaillons-sur-Saint-Laurent ce 2^e jour de mars 2026.

Hanta Rasami,
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Hanta Rasami, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent, certifie par la présente, sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à chacun des endroits suivants :

- Bureau municipal - Bureau de poste - Site Internet

entre 7 heures et 19 heures, le 2^e jour du mois de mars deux mille vingt-six.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 2^e jour du mois de mars deux mille vingt-six.

Hanta Rasami,
Directrice générale et greffière- trésorière